

EXTRAIT DU REGISTRE

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE LAMENTIN

NOMBRE DE MEMBRES

Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la Délibération
33	33	21

Séance du 29 FEVRIER 2024

L'an deux mille vingt-quatre et le Jeudi 29 février à dix-huit heure dix, le Conseil Municipal de la Commune de LAMENTIN, s'est réuni à la salle des délibérations de la mairie, après convocation légale, sous le président de Monsieur Jocelyn SAPOTILLE le Maire.

Présents : M. Jocelyn SAPOTILLE; M. Ephrem GLORIEUX ; Mme Christiane TREIL- ALBON; Mme Liliane MAXIMIN-BAJAZET ; M Bruno FELICIANNE ; Mme Manuela PETRO-METONY; M Lucien BEAUZOR ; M. Jean-Louis SAINCILY adjoints au maire.

Mme Anny GENIPA ; M. Yvon COMBES ; Mme Sylviane FONDS ; M. Saturnin FRANCILLONE ; Mme Jacqueline BELFORT ; M. Christian CITADELLE ; Mme Sylvie DAGONIA; Mme Patricia VINGADASSALON ; M. Martelin RATIER ; M. Arthur MARICEL ; Mme Cindy ARNASSALON ; M. Didier MARICEL ; Conseillers Municipaux.

Représentés : Mme Gladys BURAT par M. Christian CITADELLE

Absents : Mme Clara RIGAH ; Mme Karine GATIBELZA; M Richard PROMENEUR ; Mme Sonia MERCADIER; Mme Annick ABELA; M.GRACCHUS Benjamin ; M. AJAS Patrick ; M. Bruno REMI; Mme Edwige BEMATOL ; Mme Nicole RAMASSAMY

Date de la convocation

22 février 2024

Date d'affichage de la délibération

Adopté à l'unanimité

DELIBERATION N°2024/02/23

FIXATION DES NOUVEAUX TARIFS DE LA SALLE DES FÊTES

Par délibérations n°2019/02/01 en date du 12 février 2019, le Conseil municipal avait réévalué les tarifs de location des locaux communaux. Les tarifs s'établissaient comme suit :

SALLE DES FÊTES

TARIFS DES RÉSIDENTS LAMENTINOIS	
Baptême ; Anniversaire	300.00 euros
Mariage	450.00 euros
Dîner dansant-bal-banquet	560.00 euros



ASSOCIATIONS LAMENTINOISES	
Manifestations lucratives	560.00 euros
Manifestations non payantes	Gratuit

TARIFS DES NON RÉSIDENTS	
Manifestations lucratives	800.00 euros
Manifestations non payantes	400.00 euros
Baptême ; Anniversaire	550.00 euros
Mariage	700.00 euros

La caution est fixée à 1 525,00 euros pour l'ensemble de ces manifestations.

Il convient de revaloriser les tarifs de la Salle des Fêtes compte tenu de l'inflation et des investissements à réaliser.

Dans ce contexte, Monsieur le Maire propose une nouvelle grille tarifaire.

NOUVELLE GRILLE TARIFAIRE POUR LA LOCATION DE LA SALLE DES FÊTES

TARIFS DES RÉSIDENTS LAMENTINOIS		
	1 JOURNÉE	WEEK-END ou 2 JOURNÉES
Anniversaire	300.00 euros	500.00 euros
Mariage / Fêtes religieuses	450.00 euros	750.00 euros
Dîner dansant / Bal / Banquet	560.00 euros	1 000.00 euros

ASSOCIATIONS LAMENTINOISES		
	1 JOURNÉE	WEEK-END ou 2 JOURNÉES
Manifestations lucratives (Dîner dansant / Bal / Banquet)	560.00 euros	1 000.00 euros
Manifestations non payantes	Gratuit	Gratuit

ENTREPRISES LAMENTINOISES		
	1 JOURNÉE	WEEK-END ou 2 JOURNÉES
PME (< 250 salariés)	600.00 euros	1 000.00 euros
Manifestations non payantes	150.00 euros	250.00 euros

TARIFS DES NON RÉSIDENTS		
	1 JOURNÉE	WEEK-END ou 2 JOURNÉES
Manifestations lucratives (Dîner dansant / Bal / Banquet)	800.00 euros	1 400.00 euros
Manifestations non payantes	250.00 euros	400.00 euros
Anniversaire	450.00 euros	750.00 euros
Mariage / Fêtes religieuses	650.00 euros	1 100.00 euros



PME (< 250 salariés)	700.00 euros	1200.00 euros
ETI (250 à 4999 salariés)	850.00 euros	1 500.00 euros
Comités d'entreprises	800.00 euros	1 400.00 euros

Deux chèques de caution seront demandés à chaque réservation de la salle :

- Un chèque de caution d'un montant de **1 525,00 euros** qui sera restitué après la manifestation.
- Un second chèque de caution de **250 euros** en cas de nettoyage non effectué ou partiellement ; poubelles, bouteilles vides, etc non enlevées.

En cas de perte ou de dégradation avérée du matériel et des locaux, le locataire devra dédommager la collectivité selon la grille tarifaire suivante :

GRILLE TARIFAIRE EN CAS DE DEGRADATION OU PERTE A LA CHARGE DU LOCATAIRE DE LA SALLE DES FÊTES :

DÉSIGNATION	PRIX
Extincteur (remplacement)	150,00 euros
Extincteur (remplissage)	40,00 euros
Défiibrillateur	3 000,00 euros
Armoire protection défiibrillateur	250,00 euros
Electrodes défiibrillateurs	100,00 euros
Système de sécurité incendie	6 000,00 euros
Déclencheur manuel	1 000,00 euros
Bloc autonome de sécurité (ambiance)	150,00 euros
Bloc autonome de sécurité (évacuation)	50,00 euros
Flash lumineux	800,00 euros
Télécommandes de climatiseur	100,00 euros
Plan d'évacuation	250,00 euros
Plan d'intervention	450,00 euros
Clés	Selon facture
Chaise	Selon facture
Table	Selon facture

Le Conseil municipal,

Après avoir entendu l'exposé du Maire et délibéré.

DÉCIDE

Article 1 : D'autoriser le Maire à réévaluer les tarifs de la SALLE DES FETES de la manière suivante :

TARIFS DES RÉSIDENTS LAMENTINOIS		
	1 JOURNÉE	WEEK-END ou 2 JOURNÉES
Anniversaire	300.00 euros	500.00 euros



Mariage / Fêtes religieuses	450.00 euros	750.00 euros
Dîner dansant / Bal / Banquet	560.00 euros	1 000.00 euros

ASSOCIATIONS LAMENTINOISES		
	1 JOURNÉE	WEEK-END ou 2 JOURNÉES
Manifestations lucratives (Dîner dansant / Bal / Banquet)	560.00 euros	1 000.00 euros
Manifestations non payantes	Gratuit	Gratuit

ENTREPRISES LAMENTINOISES		
	1 JOURNÉE	WEEK-END ou 2 JOURNÉES
PME (< 250 salariés)	600.00 euros	1 000.00 euros
Manifestations non payantes	150.00 euros	250.00 euros

TARIFS DES NON RÉSIDENTS		
	1 JOURNÉE	WEEK-END ou 2 JOURNÉES
Manifestations lucratives (Dîner dansant / Bal / Banquet)	800.00 euros	1 400.00 euros
Manifestations non payantes	250.00 euros	400.00 euros
Anniversaire	450.00 euros	750.00 euros
Mariage / Fêtes religieuses	650.00 euros	1 100.00 euros
PME (< 250 salariés)	700.00 euros	1200.00 euros
ETI (250 à 4999 salariés)	850.00 euros	1 500.00 euros
Comités d'entreprises	800.00 euros	1 400.00 euros

Deux chèques de caution seront demandés à chaque réservation de la salle :

- Un chèque de caution d'un montant de **1 525,00 euros** qui sera restitué après la manifestation.
- Un second chèque de caution de **250 euros** en cas de nettoyage non effectué ou partiellement ; poubelles, bouteilles vides, etc non enlevées.

Article 2 : D'autoriser le Maire à fixer les tarifs en cas de dégradation ou perte à la charge du locataire de la **SALLE DES FÊTES** de la manière suivante :

DÉSIGNATION	PRIX
Extincteur (remplacement)	150,00 euros
Extincteur (remplissage)	40,00 euros
Défibrillateur	3 000,00 euros
Armoire protection défibrillateur	250,00 euros
Electrodes défibrillateurs	100,00 euros
Système de sécurité incendie	6 000,00 euros
Déclencheur manuel	1 000,00 euros
Bloc autonome de sécurité (ambiance)	150,00 euros
Bloc autonome de sécurité (évacuation)	50,00 euros



Flash lumineux	800,00 euros
Télécommandes de climatiseur	100,00 euros
Plan d'évacuation	250,00 euros
Plan d'intervention	450,00 euros
Clés	Selon facture
Chaise	Selon facture
Table	Selon facture

Article 3 : De donner pouvoir au Maire pour signer tous actes et documents, accomplir toutes formalités administratives, techniques et financières pour mener à bien l'exécution de la présente.

Article 4 : La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif dans un délai de deux (2) mois à compter de la date de sa publication et de sa transmission du représentant de l'Etat.

Adopte à l'unanimité

Pour extrait conforme, rendu exécutoire,

Le Maire,

Jocelyn SAPOTILLE